



Problème avec une société de démarchage

Par **Fred68390**, le **11/08/2022 à 16:24**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car j'ai été démarché par une société qui se nomme DLC EKO FINANCE et qui après entretien préalable avec un commercial, m'ont annoncé que je pouvais récupérer auprès de CETELEM les sommes investies suite à la pose de Panneaux photovoltaïques.

Le commercial m'a demandé de signer une attestation sur l'honneur en me demandant de régler des honoraires à hauteur de 3372 € pour pouvoir entamer les démarches de remboursement.

Ayant eu confiance dans cette présentation, j'ai signé une attestation sur l'honneur ainsi qu'une facture pro forma.

Est-il possible de savoir si cette société est sérieuse et est-ce qu'elle est en droit de réclamer de l'argent avant toute démarche ou résultat réel ?

Restant à votre disposition pour tous compléments d'infos, recevez mes salutations cordiales.

Ferracin Frédéric

Par **Marck.ESP**, le **11/08/2022 à 16:51**

Bonjour

Douteux ! Posez la question à votre moteur de recherche...

Par **jodelariege**, le **11/08/2022 à 17:40**

bonjour

attention : des entreprises peu sérieuses (je ne dis pas qu'il s'agit de la votre...) proposent ce genre d'offre mais il s'agit souvent d'une arnaque...ça a été lu sur des revues de défense du consommateur.....

demandez vous pourquoi on vous propose telle chose ,quel est l'interet de l'entreprise? je suis contre tout démarchage :c'est toujours à l'avantage de celui qui démarche

et dites lui que vous paierez au résultat.....

voyez une agence locale de défense du consommateur qui pour quelques dizaines d'euros de cotisation épluchera votre contrat et vous guidera

Par **miyako**, le **12/08/2022** à **10:30**

Bonjour,

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/520912>

J'espère que vous n'avez rien payé.

Si c'est un démarchage à domicile,vous disposez de 14 jours de délai de rétractation.Cela doit être indiqué sur le document que vous avez signé.

Cordialement